



Bruxelles, le 27 septembre 2018
(OR. en)

12614/18

SOC 569
EMPL 442
GENDER 29

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	12209/18
Objet:	Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes Nomination de M ^{me} Silvia BUABENT VALLEJO, membre titulaire pour l'Espagne, en remplacement de M ^{me} Lucía CÉRON HERNÁNDEZ, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Lucía CÉRON HERNÁNDEZ, membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Espagne).
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

3. Les dix-huit membres nommés par le Conseil, ainsi que leurs suppléants, représentent dix-huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre et un suppléant étant désignés par chaque État membre concerné.
4. Le gouvernement espagnol a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2019:

Ms Silvia BUABENT VALLEJO
Director of the Institute of Women and for Equal Opportunities
Directora del Instituto de la Mujer y para la Igualdad de Oportunidades
C/ Alcalá, 37, 5ª planta
ES-28014 - MADRID
Tfno: + 91.524.32.87/58
e-mail: dgralmujer@inmujer.es

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire
du conseil d'administration de l'Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes², et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 26 mai 2016³, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période se terminant le 31 mai 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire dudit conseil d'administration dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Lucía CÉRON HERNÁNDEZ.
- (3) Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

³ JO C 199 du 4.6.2016, p. 5.

Article premier

M^{me} Silvia BUABENT VALLEJO est nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M^{me} Lucía CÉRON HERNÁNDEZ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président
